



Applicable pour les personnes fragiles (âgées, dépendantes, handicapées)

**ASSISTANCE A LA PERSONNE**

7j/7 majoration de 25% les dimanches  
et jours fériés

Aide directe à la personne : lever/coucher, toilette, habillage, préparation ou prise des repas, entretien du cadre de vie, tenir compagnie etc.	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h	30,22 €	<b>31,88 €</b>	<b>15,94 €</b>
Intervention courte forfait 1/2h - (32,67€/H)	16,00 €	<b>16,83 €</b>	<b>8,42 €</b>
Intervention occasionnelle/h	39,26 €	<b>41,42 €</b>	<b>20,71 €</b>
Coordination médico-sociale/h	41,52 €	<b>43,80 €</b>	<b>21,90 €</b>
Forfait Coffre à clef - TVA 10%	86,36 €	<b>95,00 €</b>	<b>47,50 €</b>



Prestation minimum de 30min

**ENTRETIEN DU DOMICILE**

SEMAINE de 8h à 18h	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Ménage courant (sans aide financière) - Contrat/h	26,96 €	<b>28,44 €</b>	<b>14,22 €</b>
Ménage courant - Occasionnel/h	29,81 €	<b>31,45 €</b>	<b>15,72 €</b>
Grand nettoyage* (matériel fourni par le client)/h	33,96 €	<b>35,83 €</b>	<b>17,91 €</b>
Grand nettoyage* (matériel fourni par le prestataire)/h	41,67 €	<b>43,96 €</b>	<b>21,98 €</b>

Prestation minimum de 1H si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire

\*Nettoyage des vitres et huisseries, lessivage des murs, rangement, évacuation en déchèterie...



**LIVRAISON DE REPAS (2)**

Des repas équilibrés et variés, adaptés à votre régime alimentaire, directement chez vous.	Prix HT	Prix TTC 5,5% et TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Formule déjeuner 5 éléments	11,19 €	<b>12,06 €</b>	<b>9,02 €</b>
Formule déjeuner et dîner (9 éléments)	19,53 €	<b>20,99 €</b>	<b>16,24 €</b>
Les Petits Plats d'Amandine 4 éléments	14,04 €	<b>15,09 €</b>	<b>11,77 €</b>

Autres formules possibles voir l'offre complète de portage de repas

(2) Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, les prestations de livraison de repas doivent constituer un accessoire de la prestation effectuée au domicile du contribuable. Dès lors le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible, exclusivement sur la partie livraison.

(3) T.V.A à 5,5% sur la matière première et 10% sur la livraison.

Applicable pour les personnes fragiles (âgées, dépendante, handicapées)



**ACCOMPAGNEMENT VEHICULE (2)**

Avec nos véhicules	Prix HT	Prix TTC TVA 5,5% (1) inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h minimum	29,61 €	<b>31,24 €</b>	<b>15,62 €</b>
Tarif unitaire du kilomètre parcouru	0,80 €	<b>0,84 €</b>	<b>0,42 €</b>
Avec votre véhicule	29,61 €	<b>31,24 €</b>	<b>15,62 €</b>
Longue distance	Sur devis		

(1) Le taux de TVA réduit à 5,5% concerne les personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap.  
Prestation minimum de 1h



**LIVRAISON A DOMICILE (2)**

Alimentaire, non-alimentaire, médicaments...	Prix HT	Prix TTC TVA 10% inclus *	Coût TTC après crédit d'impôt**
Livraison simple 1h	29,61 €	<b>32,57 €</b>	<b>16,29 €</b>
Livraison avec avance sur courses 1h	36,70 €	<b>40,37 €</b>	<b>20,19 €</b>
Tarif unitaire du kilomètre parcouru	0,80 €	<b>0,88 €</b>	<b>0,44 €</b>

Prestation minimum de 1h

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail



**AUTRES SERVICES**

	Prix HT	Prix TTC TVA inclus	Coût TTC après crédit d'impôt**
Petit bricolage (3) - TVA 10% /h	41,82 €	<b>46,00 €</b>	<b>23,00 €</b>
Assistance administrative - TVA 10 % /h	30,91 €	<b>34,00 €</b>	<b>17,00 €</b>
Assistance informatique - TVA 20 % /h	41,67 €	<b>50,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
Téléassistance - TVA 20%	Tarifs de l'opérateur		

Si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire

(3) Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail

# TARIFS au 01/07/2024

Agence de Soissons  
2 Rue de la Cité Gilbert  
02200 Soissons

contact@aos02.fr  
03.23.76.26.11  
www.agedorservices.com  
Zone d'intervention A : Rayon de 10 km

L'offre **AGE D'OR SERVICES** s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (\*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (\*\*). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

## ÉVALUATION DES BESOINS ET DEVIS GRATUIT

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande

## Horaires et zone d'interventions et tarifs

Sauf d'être précisé autrement sur la grille tarifaire, nos interventions sont possibles entre 7h et 20h. Facturation du temps de prestation ou forfait. Tarifs applicables dans la zone A rayon de 10 km.

**Majoration de 25% pour les dimanches et jours fériés.**

Dans un rayon de 10 à 20 km (Zone B), Uniquement les interventions de jardinage, d'entretien de domicile et autres services seront proposées avec un forfait déplacement 17€ par intervention.

## GESTION DES INTERVENTIONS

**Pour l'assistance à la personne et l'aide à domicile, toute demande de modification ou d'annulation pour les samedis et dimanches devra être effectuées avant le vendredi 12h.**

**Hors situations d'urgence (hospitalisation notamment), toute intervention non annulée sera facturée à taux plein, même non accomplie, dans la mesure où il y aura eu déplacement de l'intervenant.**

**En cas d'hospitalisation, la prise en charge est suspendue jusqu'au retour de la personne aidée et remise en place dans les plus brefs délais.**



**\* : TVA réduite selon taux en vigueur**  
cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts



**\*\* : Crédit d'impôt 50%**  
cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances

**Intervention en mode prestataire. Pour les nouveaux contrats à compter du 01/01/2023 :** Aucun frais d'inscription, Aucun frais de dossiers, Aucun frais de déplacement



**Les moyens de paiement :**  
Prélèvement, virement, CESU Prédéfini, chèque bancaire, espèce (sans crédit d'impôt)

**Accueil en agence sur rendez-vous et téléphonique :**

**Lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h**

## Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur :

**L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité**  
**45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI**

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site [www.agedorservices.com](http://www.agedorservices.com).

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire. Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.